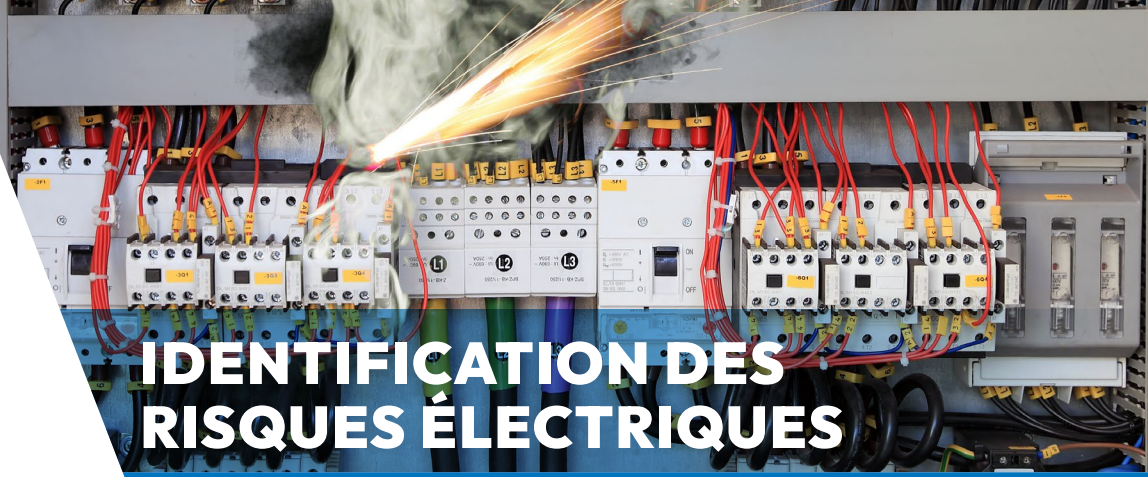




SÉCURITÉ INCENDIE ET DES LIEUX



IDENTIFICATION DES RISQUES ÉLECTRIQUES

MESURES PROPOSÉES

- › Évitez la surcharge des circuits électriques. L'utilisation de fusibles d'un calibre trop élevé ou un court-circuit peut surchauffer le câblage électrique et causer un début d'incendie.
- › Refermez adéquatement les ouvertures des panneaux, des prises de courant, des boîtes de jonction et des interrupteurs au moyen de bouchons ou de plaques. Ces ouvertures exposent à des risques de chocs ou d'arcs électriques et d'incendie.
- › Évitez d'encombrer et d'entreposer des matières inflammables à proximité de l'appareillage électrique. Cette pratique inadéquate peut contribuer à accentuer un feu d'origine électrique.
- › N'utilisez jamais de rallonge électrique de façon permanente. Faites installer un câblage permanent si nécessaire.
- › Évitez d'utiliser des barres multiprises si elles sont surchargées ou endommagées. Faites installer des prises supplémentaires au besoin.
- › Utilisez les appareils de chauffage portatifs uniquement pour produire de la chaleur momentanément et assurez-vous qu'ils soient toujours sous surveillance. Une utilisation continue pendant des périodes prolongées augmente considérablement le risque d'incendie.
- › Remplacez les composantes électriques endommagées ou désuètes.
- › Faites une vérification régulière des composantes électriques détériorées en raison de l'âge ou des conditions humides.

Ne vous improvisez pas électricien! Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux électriques, c'est la loi.

AVANTAGES

- › Réduire les risques d'incendie.
- › Augmenter la sécurité des personnes fréquentant les immeubles municipaux.
- › Rendre les bâtiments municipaux plus sécuritaires.

RESSOURCE

- › [Corporation des maîtres électriciens du Québec](#)
- › [Chapitre II, Code de sécurité, Loi sur le bâtiment](#)